

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1698

3 septembre 2009

### SOMMAIRE

Adriatur S.A. ....	81470	Klepierre Luxembourg S.A. ....	81472
AF Lux Finance S.A. ....	81465	Lari Invest S.A. ....	81459
Agaka S.A. ....	81497	L'Envol S.à r.l. (unipersonnelle) ....	81499
Ariane Services S.C. ....	81472	Mamaia S.A. ....	81463
Association Familiale d'Investisseurs Responsables - AFIR Holding & Management Company ....	81484	Mantegna S.A. ....	81504
Bihor S.à r.l. ....	81500	MSEOF Como S.à r.l. ....	81489
Bolea Capital S.A. ....	81477	MSEOF Finance S.à r.l. ....	81485
Borealis (Luxembourg) S.C.A. ....	81464	MSEOF Finance S.à r.l. ....	81486
Calderon & Ribeiro S.à r.l. ....	81489	MSEOF Garda S.à r.l. ....	81487
CCEEP Investment 2 S.à r.l. ....	81471	MSEOF Montparnasse Lux S.à r.l. ....	81490
Châteaux Management France S.A. ....	81465	MSEOF Montparnasse Lux S.à r.l. ....	81493
China Corn Oil S.A. ....	81485	MSEOF Park Tower S.à r.l. ....	81495
Commercial Union International Life S.A. ....	81486	MSEOF Pascal Lux S.à r.l. ....	81497
Doge Invest S.A. ....	81473	MSEOF Quattro S.à r.l. ....	81497
DundeeWealth S.A. ....	81481	Ositech SPF S.A. ....	81475
Egon Diamond S.A. ....	81478	Patron Dreieich Holding S.à r.l. ....	81476
Estèrel Technoinvestments S.A. ....	81476	Patron Elke Holding S.à r.l. ....	81475
Europäische Grundbesitz und Beteiligungsgesellschaft S.A. ....	81458	Patron Eurosail Holdings Sàrl ....	81475
Europa Maidstone S.à r.l. ....	81493	P& B Investment S.à r.l. ....	81476
Europa Radium S.à r.l. ....	81493	PCRH S.A. ....	81478
Europa Real Estate III S.à r.l. ....	81487	Prestinvest Holding S.A. ....	81498
Fabricola S.A. ....	81471	Quinlan Private Yasmin Client Holdings S.à r.l. ....	81499
Fabricola S.A. ....	81485	Sales-Lentz Participations ....	81481
Food Concept International S.A. ....	81470	Sal. Oppenheim Private Equity Partners S.A. ....	81484
Fortis Hybrid Financing ....	81477	Steffilux Investments S.à r.l. ....	81495
Fundtrust Holding S.A. ....	81498	Stugalux Promotion S.A. ....	81503
Glycine S.A. ....	81463	Sun Days Travel S.A. ....	81500
HEP Luxwell S.A. ....	81458	Swiss Life Invest Luxembourg S.A. ....	81498
HOLEANDERS Holding ....	81471	Tenaris S.A. ....	81496
IBEF S.A. ....	81470	Wheels Communication S.A. ....	81459
IEE International Electronics & Engineering S.A. ....	81490	World Art Net Group S.A. ....	81499
		World Fitness Holding S.A. ....	81464

**HEP Luxwell S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 100.052.

—  
*Extrait des décisions prises lors du conseil d'administration tenu en date du 15 juin 2009*

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Les administrateurs de la Société, Christophe DAVEZAC et Fabio MAZZONI, ont également transféré leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009102786/16.

(090122937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

---

**Europäische Grundbesitz und Beteiligungsgesellschaft S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 67.385.

—  
*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 9. Mai 2008*

*Punkt 4 der Tagesordnung:*

Der Abberufung folgender Verwaltungsratsmitglieder wird einstimmig zugestimmt:

- Herr Christian HESS, L-4996 Schouweiler, 26, rue de la Resistance
- Herr Jean-Claude KIRSCH, L-4449 Soleuvre, 12, rue Jos Frisoni
- Herr Roland EBSEN, L-6633 Wasserbillig, 2, route de Luxembourg

*Punkt 5 der Tagesordnung:*

Der Abberufung folgender Delegierten Verwaltungsmitglieder wird einstimmig zugestimmt:

- Herr Roland EBSEN, L-6633 Wasserbillig, 2, route de Luxembourg
- Herr Christian HESS, L-4996 Schouweiler, 26, rue de la Resistance

*Punkt 6 der Tagesordnung:*

Die Aktionäre beschließen einstimmig die Abberufung der Gesellschaft FIDUCIAIRE SOCODIT S.A., mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves von ihrem Posten als Aufsichtskommissar.

*Punkt 7 der Tagesordnung:*

Zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- Herr Roland EBSEN, Buchhalter, wohnhaft in L-6745 Grevenmacher, 12, Kuschegässel
- Herr Norbert EBSEN, Buchhalter, wohnhaft in L-6720 Grevenmacher, 7, rue de l'Eglise
- Die Gesellschaft CONSOLIDATION COMPANY LUXEMBOURG S.A. mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves

Das Mandat wird auf 6 Jahre festgesetzt. Es endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2014.

*Punkt 8 der Tagesordnung:*

Zum neuen Delegierten Verwaltungsratsmitglied wird Herr Roland EBSEN, Buchhalter, wohnhaft in L-6745 Grevenmacher, 12, Kuschegässel, welcher die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift rechtskräftig verpflichten kann.

Das Mandat wird auf 6 Jahre festgesetzt. Es endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2014.

*Punkt 9 der Tagesordnung:*

Die Aktionäre beschließen einstimmig die Ernennung der Gesellschaft ACCOUNT DATA EUROPE S.A. mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves zum Aufsichtskommissar.

Das Mandat wird auf 6 Jahre festgesetzt. Es endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2014.

Für gleichlautenden Auszug  
Der Vorsitzende der ordentlichen Generalversammlung  
Unterschrift

Référence de publication: 2009103566/38.

(090123675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

---

**Wheels Communication S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 96.809.

—  
*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 08 juillet 2009*

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme WHEELS COMMUNICATION SA. en date du 08 juillet 2009:

- La constatation de la démission de Mr Jean Christophe PONSSON de son poste d'administrateur unique en date du 1<sup>er</sup> décembre 2008.

- La nomination comme administrateur jusqu'à l'assemblée générale de 2013, de Madame Déborah Valérie Bitton, née le 11/09/1973 à PARIS (France), demeurant 110 rue des Fougères, F-78800 BULLION

- La nomination comme administrateur jusqu'à l'assemblée générale de 2013, de Madame Claudine Salmon, née le 22/06/1948, à SAINT-DENIS (France), demeurant à F-92100 Boulogne-Billancourt, 5bis, rue Bartholdi;

- La nomination comme administrateur et administrateur délégué jusqu'à l'assemblée générale de 2013, de Mr Eric CELIS, né le 04/10/1964 à PARIS (France) et demeurant à 110 rue des Fougères, F-78800 BULLION.

Pour extrait conforme

Signatures

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2009103510/21.

(090124034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

---

**Lari Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 147.589.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-huitième jour de juillet.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

SOHOVIL LIMITED, société de droit de Chypre, ayant son siège social au Agias Fylaxeos & Zinonos Rossidi, 2, 1<sup>er</sup> étage, P.C. 3082 Limassol, Cyprus inscrite au registre de commerce de Nicosie sous le numéro HE 248184,

ici représentée par Monsieur Giorgio Bianchi, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la personne comparante, ès-qualité qu'elle agit et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de "LARI INVEST S.A."

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société ou par une décision de l'administrateur unique selon les cas.

Au cas où le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés faisant partie de son groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la Société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social initial jusqu'au montant de CINQ MILLIONS TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 5.031.000,-). En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

## Administration - Surveillance

**Art. 6.** Si la Société est constituée par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur, appelé «administrateur unique», jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (lorsque la Société a un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 7.** Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique selon les cas.

**Art. 8.** Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut-être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux, qui sont signés par l'administrateur unique, et dont les copies ou extraits pourront être produits en justice ou autrement.

Le premier président sera désigné par l'assemblée générale.

**Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps.

Il peut également déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres, qui porteront le titre d'administrateurs-délégués.

**Art. 10.** La Société est engagée en toute circonstances soit par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou, le cas échéant par la signature de l'administrateur unique, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

## Année sociale - Assemblée générale

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et décembre de chaque année.

**Art. 13.** Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le troisième jeudi du mois de juin à 17:00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2010.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, SOHOVIL LIMITED, précitée déclare souscrire les trois cent dix (310) actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) se trouve maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

La partie comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - Monsieur Antonio MATTIELLO, né le 15 octobre 1946 à Monte di Procida (Italie), demeurant professionnellement à CH-1205 Genève (Suisse), 8, boulevard des Philisophes;
  - Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé, né le 29 octobre 1976 à Pompei (Italie), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri; et
  - Monsieur Giorgio BIANCHI, employé privé, né le 23 octobre 1983 à Crema (Italie), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
- 3.- Est appelé aux fonctions de président du conseil d'administration:  
Monsieur Antonio MATTIELLO, prénommé.
- 4.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:  
Fiduciaire Mevea S.à r.l., ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau, RCS Luxembourg B 79.262
5. Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mil dix.
6. Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mil dix.
7. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, es-qualité qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Giorgio Bianchi, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C, le 31 juillet 2009, LAC / 2009 / 31065. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009105291/195.

(090126807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

---

**Glycine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 118.654.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 3 juillet 2009*

Monsieur ROSSI Jacopo, Monsieur DONATI Régis et Monsieur DE BERNARDI Alexis sont renommés administrateurs. Monsieur KARA Mohammed est renommé commissaire aux comptes. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

GLYCINE S.A.

Jacopo ROSSI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009103556/16.

(090123857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

---

**Mamaia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 136.131.

---

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg en date du 21 juillet 2009 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social du 18, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg, au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;

2. L'assemblée prend acte de la démission des quatre administrateurs en la personne de:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS, né à Vielsam (Belgique), le 16.01.1975, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Marc KOEUNE, né à Luxembourg, le 04.10.1969, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Michaël ZIANVENI, né à Villepinte (France), le 04.03.1974, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, né à Nancy (France), le 09.04.1973, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

Et nomme en leur remplacement:

- Madame Nathalie Mager, née à Longwy (France), le 02.05.1966, domicilié professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

- Madame Sandrine Pellizzari, née à Villerupt (France), le 28.05.1977, domicilié professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

- Madame Mariateresa Battaglia, née à Cropani (Italie), le 01.01.1963, domicilié professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le nombre d'administrateurs passant de quatre à trois.

3. L'assemblée prend acte de la démission de la société CeDerLux-Services S.à r.l. ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, de son mandat de commissaire aux comptes et nomme en son remplacement la société Kohnen & Associés S. à r.l., ayant son siège social au 66, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 114.190.

Ils achèveront le mandat de leurs prédécesseurs qui viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2013.

Pour extrait conforme

Signature

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2009104602/38.

(090125626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

---

**World Fitness Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 77.294.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 1<sup>er</sup> juillet 2009:*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant échus, l'Assemblée nomme les Administrateurs et Commissaire sortants, à savoir:

*Administrateurs:*

Mr Giovanni VITTORE, Administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

Mr Rémy MENEGUZ, Expert-comptable, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, Administrateur;

Mr Frédéric NOEL, Avocat, avec adresse professionnelle au 1, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg, Administrateur.

*Commissaire:*

Fiduciaire MEVEA S.à r.l. établie au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg.

Pour une période de trois ans.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WORLD FITNESS HOLDING S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009103569/23.

(090123692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

---

**Borealis (Luxembourg) S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

**Capital social: EUR 125.020,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 108.217.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des associés de la Société tenue au siège social le 26 juillet 2009 que:

- CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;

- ALLIANCE REVISION, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg; et

- M. L. Brian Workman, avec adresse professionnelle au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg ont été renommés membres du conseil de surveillance de la Société pour une mandat à durée définie courant jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2009.

Munsbach, le 30 juillet 2009.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

Borealis (Luxembourg) General Partner S.à r.l.

*Gérant*

Associé commandité représenté par Olivier DORIER

*Gérant B*

Référence de publication: 2009103558/25.

(090123842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

---

**Châteaux Management France S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 94.304.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 2009*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs pour une période de 6 ans.

Le Conseil d'Administration est composé de:

a) Monsieur Robin BUDOWSKI, ingénieur, demeurant à CH-2565 Jens, 3, Gynisberg, président du conseil d'administration

b) Monsieur Christian BERGER, consultant, demeurant à CH-5405 Dättwil/Baden, 2, Pilgerstrasse

c) Monsieur Joseph TREIS, expert-comptable, demeurant à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie

Le mandat des administrateurs expirera immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2015.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises pour une période de 6 ans.

Suivant l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2004, LUX-AUDIT REVISION S.à r.l. a été nommé en tant que Réviseur d'entreprises et non pas comme Commissaire aux Comptes.

Le nom du Réviseur d'entreprises est "GRANT THORNTON LUX-AUDIT S.A." (anciennement LUX-AUDIT REVISION S.à r.l.), L-8308 Capellen, 83, Pafebruch

Le mandat du Réviseur d'Entreprises expirera immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour CHATEAUX MANAGEMENT FRANCE S.A.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à R.L.

Expert-Comptable Réviseur d'Entreprise

57, avenue de la Faïencerie

L-1510 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009105061/29.

(090125640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

**AF Lux Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.824.

—  
In the year two thousand and nine, on the nineteenth day of May,

Before Us Maître Paul Bettingen, notary residing in Niedervanven,

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of AF Lux Finance S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, (the "Company"), having its registered office at 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 140.824, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of the undersigned notary dated 24 June 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations of 1st September 2008 no. 2115.

The meeting is opened with Jean-Paul GOERENS, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Sandra SCHENK, private employee, professionally residing in Senningerberg.

The meeting elects as scrutineer Ludovic SAMONINI, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Conversion of the currency in which the share capital of the Company is denominated from Euros to Pound Sterling at the exchange rate of 1 EUR against 0.89571 GBP (based on the average exchange rate calculated on May, 11, 2009);

2. Increase of the share capital of the Company from its current amount of twenty-seven thousand seven hundred sixty-seven pounds (GBP 27,767.00) by an amount of three thousand two hundred thirty-three pounds (GBP 3,233.00) to bring it to an amount of thirty-one thousand pounds (GBP 31,000.00) by the issuance of 3,233 new shares with a nominal value of one pound (GBP 1.00) each;

3. Creation of an authorized share capital and authorization of the board of directors to increase the share capital of the Company within the limits of the authorized share capital without reserving a preferential subscription right to the existing shareholders;

4. Subsequent amendment of the Article 5 of the Articles of Incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The Company has a subscribed share capital of thirty-one thousand pounds (GBP 31,000.00) represented by thirty-one thousand (31,000) ordinary shares, each having a nominal value of one pound (GBP 1.00).

The authorised capital, including the issued share capital, of the Company is set at three million one hundred thousand pounds (GBP 3,100,000.00) represented by three million one hundred thousand (3,100,000) shares, with a par value of one pound (GBP 1.00) each.

During a period of five (5) years from the date of the publication of these Articles of Association, the Board of Directors is generally authorised to issue shares, in one or more times, with or without issue premiums, to be subscribed in cash or otherwise, to such persons and on such terms as the Board of Directors shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

Every time the subscribed capital is increased in accordance with the preceding paragraphs, the Board of Directors will take all necessary measures to amend this article to note the change and the Board of Directors is entitled to take or authorise the measures required to carry out or to publish such amendments in accordance with the law.

The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of Shareholders taken in the manner required to amend these Articles of Association.

The Company may, on the terms provided by law, redeem its own shares.";

#### 5. Miscellaneous.

II. - That the sole shareholder present or represented, the proxy of the represented sole shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the sole shareholder, the proxy of the represented sole shareholder and by the board of the meeting.

The proxy of the represented sole shareholder, initialed "ne varietur" by the appearing parties will remain annexed to the present deed.

III. - That the whole of the corporate capital being present or represented at the present meeting and the sole shareholder is present or represented declaring that it had due notice and fully aware of the agenda prior to the meeting, no convening notice was necessary.

IV. - That the present meeting, representing 100% of the corporate capital which have voting rights, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, unanimously passed the following resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting resolves to convert with effect as of May 19, 2009, the share capital of the Company from its current currency expressed in Euros into Pound Sterling at the exchange rate of 1 EUR against 0.89571 GBP (based on the average exchange rate calculated on May, 11, 2009). The capital is thus converted into twenty-seven thousand seven hundred sixty-seven pounds (GBP 27,767.00). The meeting decides to fix the capital at twenty-seven thousand seven hundred sixty-seven pounds (GBP 27,767.00) represented by twenty-seven thousand seven hundred sixty-seven (27,767) shares with a nominal value of one pound (GBP 1.00) each.

#### *Second resolution*

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of twenty-seven thousand seven hundred sixty-seven pounds (GBP 27,767.00) by an amount of three thousand two hundred thirty-three pounds (GBP 3,233.00) to bring it to an amount of thirty-one thousand pounds (GBP 31,000.00) by the issuance of three thousand two hundred thirty-three (3,233) new shares with a nominal value of one pound (GBP 1.00) each vested with the same rights and obligations as the existing shares.

The total of the new shares are then subscribed by the sole shareholder, Alliance Finance Ltd, a Cayman Island company limited by shares, having its registered office at the offices of M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, here represented by Me Ludovic SAMONINI, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, which declares to subscribe for the 3,233 newly issued shares.

The increase of share capital has been entirely paid-up by a contribution in cash so that the amount of three thousand two hundred thirty-three pounds (GBP 3,233.00) is as now fully available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary by a bank certificate.

#### *Third resolution*

The general meeting decides to create a Company's authorized share capital of an amount of three million sixty-nine thousand pounds (GBP 3,069,000.00) represented by three million sixty-nine thousand (3,069,000) shares having a nominal value of one pound (GBP 1.00) each, which are reserved for the conversion of bonds and other securities.

The general meeting further decides to approve the authorization of the board of directors to increase the share capital of the Company up to an amount, excluding the issued share capital, of three million sixty-nine thousand pounds (GBP 3,069,000.00) for a period ending five years after the date of publication of the present shareholder's resolution in the Luxembourg official gazette (Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

Based on the report provided by the board of directors, the meeting unanimously decides in accordance with the provisions of article 32-3 (5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, to limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholders within the limits of the authorized share capital.

#### *Fourth resolution*

Following the conversion of the currency in which the share capital is denominated, the increase of the share capital, the creation and determination of the authorized share capital referred to hereabove, the general meeting subsequently resolves to amend the Article 5 of the Articles of Incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The Company has a subscribed share capital of thirty-one thousand pounds (GBP 31,000.00) represented by thirty-one thousand (31,000) ordinary shares, each having a nominal value of one pound (GBP 1.00).

The authorised capital, including the issued share capital, of the Company is set at three million one hundred thousand pounds (GBP 3,100,000.00) represented by three million one hundred thousand (3,100,000) shares, with a par value of one pound (GBP 1.00) each.

During a period of five (5) years from the date of the publication of these Articles of Association, the Board of Directors is generally authorised to issue shares, in one or more times, with or without issue premiums, to be subscribed in cash or otherwise, to such persons and on such terms as the Board of Directors shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

Every time the subscribed capital is increased in accordance with the preceding paragraphs, the Board of Directors will take all necessary measures to amend this article to note the change and the Board of Directors is entitled to take or authorise the measures required to carry out or to publish such amendments in accordance with the law.

The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of Shareholders taken in the manner required to amend these Articles of Association.

The Company may, on the terms provided by law, redeem its own shares."

#### *Valuation of costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, fees or expenses in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand nine hundred euros (EUR 1,900.-).

The increase of capital is estimated at EUR 3,652.61 (exchange rate (median price) on May 19, 2009: GBP 1.- = EUR 1.12979).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:**

L'an deux mille neuf, le dix-neuvième jour du mois de mai,

Par-devant Nous Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niedervanven,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de AF Lux Finance S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg (la «Société»), ayant son siège social au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 140.824 constituée par acte notarié, reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement du notaire soussigné, en date du 24 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 1<sup>er</sup> septembre 2008, sous le numéro 2115.

L'Assemblée s'est ouverte avec Maître Jean-Paul GOERENS, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme président, qui nomme comme secrétaire Madame Sandra SCHENK, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Maître Ludovic SAMONINI, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Après constitution du bureau de l'assemblée, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant de prendre acte:

I. - Que l'agenda de la présente assemblée est le suivant:

#### *Agenda*

1. Conversion de la devise d'expression du capital social d'Euros en Livres Sterling au taux d'échange de 1 EUR contre 0,89571 GBP (basé sur le taux d'échange moyen calculé le 11 mai 2009);

2. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de vingt-sept mille sept cent soixante-sept livres sterling (GBP 27.767,00) d'un montant de trois mille deux cent trente-trois livres sterling (GBP 3.233,00) afin de le porter à un montant de trente et un mille livres sterling (GBP 31.000,00) par l'émission de 3.233 nouvelles actions d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,00) chacune;

3. Création d'un capital autorisé et autorisation du conseil d'administration d'augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital autorisé, sans réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants;

4. Modification subséquente de l'Article 5 des Statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

**«Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille livres sterling (GBP 31.000,00) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,00) chacune.

Le capital autorisé, incluant le capital émis de la Société est fixé à trois millions cent mille livres sterling (GBP 3.100.000,00) représenté par trois millions cent mille (3.100.000) actions d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,00) chacune.

Pendant une période de cinq (5) années à partir de la publication de ces Statuts, le Conseil d'Administration est généralement autorisé à émettre des actions, en une ou plusieurs fois, avec ou sans prime d'émission, aux personnes et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

Chaque fois que le capital souscrit est augmenté, conformément aux paragraphes précédents, le Conseil d'Administration prendra toutes les dispositions nécessaires afin de modifier le présent article afin d'y intégrer cette modification. De plus, le Conseil d'Administration est compétent pour prendre ou autoriser les mesures requises à la mise en oeuvre ou à la publication d'une telle modification, conformément aux dispositions légales.

Le capital social souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires suivant les formes requises pour modifier les présents statuts.

La Société peut, conformément aux dispositions légales, racheter ses propres actions.»

5. Divers.

II. - Que l'actionnaire unique présent ou représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté ainsi que le nombre d'actions détenues par l'actionnaire unique sont détaillés dans la liste de présence; cette liste de présence est signée par l'actionnaire unique, le mandataire de l'actionnaire représenté et par les membres du bureau de l'assemblée.

La procuration de l'actionnaire représenté, paraphé «ne varietur» par les comparants, sera jointe au présent acte.

III. - Que l'ensemble du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée et que l'actionnaire présent ou représenté déclare avoir été dûment averti et avoir eu connaissance de l'agenda préalablement à cette assemblée, aucune convocation ne fût nécessaire.

IV. - Que la présente assemblée, représentant 100% du capital social est dûment constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'agenda.

Après délibération, l'assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de convertir, avec effet au 19 mai 2009 le capital social de la Société de sa devise actuelle exprimée en Euros en Livres Sterling au taux d'échange de 1 EUR contre 0,89571 GBP (basé sur le taux d'échange moyen calculé le 11 mai 2009). Le capital est ainsi converti en vingt-sept mille sept cent soixante-sept livres sterling (GBP 27.767,00). L'assemblée décide de fixer le capital à vingt-sept mille sept cent soixante-sept livres sterling (GBP 27.767,00) représenté par vingt-sept mille sept cent soixante-sept (27.767) actions d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,00) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt-sept mille sept cent soixante-sept livres sterling (GBP 27.767,00) d'un montant de trois mille deux cent trente-trois livres sterling (GBP 3.233,00) afin de le porter à un montant de trente et un mille livres sterling (GBP 31.000,00) par l'émission de trois mille deux cent trente-trois (3.233) nouvelles actions d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,00) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Toutes les nouvelles actions sont souscrites à l'instant par l'actionnaire unique, Alliance Finance Ltd, une société de Cayman Island, avec siège social dans les bureaux de M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Ugland House,

South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, ici représentée par Me Ludovic SAMONINI, pré-nommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire les 3.233 actions nouvellement émises.

L'augmentation de capital a été entièrement libérée en espèces, de sorte que la somme de trois mille deux cent trente-trois livres sterling (GBP 3.233,00) est dès maintenant à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par la remise d'un certificat bancaire.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de créer pour la Société un capital social autorisé d'un montant de trois millions soixante-neuf mille livres sterling (GBP 3.069.000,00) représenté par trois millions soixante-neuf mille (3.069.000) actions d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,00) chacune, qui sont réservées pour la conversion d'obligations ou d'autres titres.

L'assemblée générale décide également d'approuver l'autorisation donnée au conseil d'administration d'augmenter le capital social de la Société jusqu'à un montant, excluant le capital souscrit, de trois millions soixante-neuf mille livres sterling (GBP 3.069.000,00) pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication de la présente résolution de l'actionnaire unique dans la gazette officielle du Luxembourg (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

Sur la base du rapport présenté par le conseil d'administration, l'assemblée décide à l'unanimité conformément aux dispositions de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915, amendée, sur les sociétés commerciales, d'autoriser le conseil d'administration à limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants dans la limite du capital social autorisé.

#### *Quatrième résolution*

A la suite de la conversion de la devise dans laquelle est libellée le capital social, de l'augmentation du capital social, de la création et de la détermination du capital autorisé visées ci-dessus, l'assemblée décide en conséquence de modifier l'Article 5 des Statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

**«Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille livres sterling (GBP 31.000,00) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,00) chacune.

Le capital autorisé, incluant le capital émis de la Société est fixé à trois millions cent mille livres sterling (GBP 3.100.000,00) représenté par trois millions cent mille (3.100.000) actions d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,00) chacune.

Pendant une période de cinq (5) années à partir de la publication de ces Statuts, le Conseil d'Administration est généralement autorisé à émettre des actions, en une ou plusieurs fois, avec ou sans prime d'émission, aux personnes et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

Chaque fois que le capital souscrit est augmenté, conformément aux paragraphes précédents, le Conseil d'Administration prendra toutes les dispositions nécessaires afin de modifier le présent article afin d'y intégrer cette modification. De plus, le Conseil d'Administration est compétent pour prendre ou autoriser les mesures requises à la mise en oeuvre ou à la publication d'une telle modification, conformément aux dispositions légales.

Le capital social souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires suivant les formes requises pour modifier les présents statuts.

La Société peut, conformément aux dispositions légales, racheter ses propres actions.»

#### *Evaluation des frais*

La somme totale des frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devra être supportée par la Société ou qui lui sera demandée en conséquence du présent acte s'élève approximativement à mille neuf cents euros (EUR 1.900,-).

L'augmentation de capital est évalué à EUR 3.652,61 (taux de change (médian price) du 19 mai 2009: GBP 1,- = EUR 1,12979).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le présent acte est dressé à Senningerberg au jour indiqué en tête de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Le document ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau de l'assemblée ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Jean-Paul Goerens, Sandra Schenk, Ludovic Samonini, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 27 mai 2009, LAC / 2009 / 20344. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009105402/247.

(090126918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

---

**Adriatur S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 80.056.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 16 juin 2009:*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant échus, l'Assemblée nomme les Administrateurs et Commissaire sortants, à savoir:

*Administrateurs:*

Mr Rémy MENEGUZ, Expert-comptable, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

Mr Giovanni VITTORE, Administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, Administrateur;

Mr Frédéric NOEL, Avocat, avec adresse professionnelle au 1, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg, Administrateur.

*Commissaire:*

Fiduciaire MEVEA S.à r.l. établie au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg.

pour une période de trois ans.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ADRIATUR S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009103570/23.

(090123709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

---

**IBEF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 77.458.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 30 juin 2009*

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2009 comme suit:

*Commissaire aux comptes:*

I.C. DOM-COM Sàrl, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg (anciennement Alter Dom-Com Sàrl)

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009103575/16.

(090123771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

---

**Food Concept International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 63.348.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. s.a. / A.T.T. C. s.a.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

*Administrateur-délégué / Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2009104052/15.

(090124468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

---

**HOLEANDERS Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 45.848.

---

*Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 12 juin 2009*

*Résolution unique:*

L'Assemblée décide de confirmer les mandats pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009 aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes. Les mandats sont prolongés pour une durée de un an.

L'Assemblée décide de ratifier la reconduction du mandat de l'Administrateur Mme Daniela Verena Mantovani qui a expiré en 2006 et ratifie tous les actes posés et signés par l'Administrateur depuis le 12 juin 2006.

*Conseil d'administration:*

M. Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant professionnellement 2, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg.

Mme Nerina Cucchiario, employée privée, demeurant professionnellement 2, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg.

Mme Daniela Verena Mantovani, employée privée, demeurant professionnellement 12, Via Fraschini Fulli, I-20122 Milan

*Commissaire aux Comptes:*

Autonome de Révision Sciv, Rue de Merl 74, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Holeanders S.A.

Signature

Référence de publication: 2009103583/23.

(090124337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

---

**CCEEP Investment 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.350.

---

Il résulte d'un contrat de transfert du 21 juillet 2009 entre CETP II Participations S.à r.l. SICAR (le « Cédant »), R.C.S.: B 130 698, existant sous le lois du Luxembourg, ayant son siège au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l., (le « Cessionnaire »), R.C.S.: B 76 600, existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, que 1 part sociale ordinaire de la Société a été transférée du Cédant au Cessionnaire.

Par ce transfert la société est détenue comme suit:

- CETP II Participations S.à r.l. SICAR: 12,499 parts sociales

- The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l.: 1 parts sociales

Le capital social de la société s'élève désormais à 12 500 EUROS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2009.

CCEEP Investment 2 S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009103588/21.

(090124329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

---

**Fabricola S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 94.744.

---

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10/08/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009104972/10.

(090125322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

---

**Klepierre Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.398.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire tenue de manière anticipée le mercredi 29 avril 2009 à 17.00 heures  
à Luxembourg 10, boulevard Royal*

*Résolutions:*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de Messieurs Laurent MOREL, Jean-Michel GAULT, 21 avenue Kléber F-75116 Paris, Joseph WINANDY, et de FIDUPAR, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, représentée par Monsieur Noël DIDIER, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui approuvera les comptes au 31/12/2009.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler FIDUCIAIRE HRT, 23 Val Fleuri L-1526 Luxembourg au poste de Commissaire aux Comptes pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui approuvera les comptes de l'exercice clôturant au 31/12/2009.

Pour extrait  
FIDUPAR  
10, Boulevard Royal  
L-2449 Luxembourg  
Signatures

Référence de publication: 2009103589/23.

(090124206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

---

**Ariane Services S.C., Société Civile.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg E 276.

—  
Réunis en assemblée générale le 5 juin 2009, les associés représentant l'intégralité du capital de la société civile Ariane Services S.C. ont décidé:

- de nommer comme gérant supplémentaire à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2009:

Monsieur Marc Saluzzi, né le 16 mai 1963 à Briey (France), réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature individuelle.

- de mettre à jour la liste des gérants:

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2009, la gérance de la société est assurée par:

1. Monsieur Luc Henzig, né le 30 juin 1960 à Luxembourg, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, nommé gérant le 1<sup>er</sup> janvier 2007, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature individuelle.

2. Monsieur Didier Mouget, né le 29 janvier 1958 à Verviers (Belgique), réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, nommé gérant le 15 février 2001, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature individuelle.

3. Monsieur Paul Neyens, né le 9 septembre 1967 à Arlon (Belgique), réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, nommé gérant le 15 février 2008, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature individuelle.

4. Madame Valérie Piastrelli, née le 1<sup>er</sup> mars 1967 à Moyeuve-Grande (Moselle-France), réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, nommé gérante le 1<sup>er</sup> janvier 2007, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature individuelle.

5. Monsieur Wim Piot, né le 11 juin 1966 à Leuven (Belgique), expert -comptable, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, nommé gérant le 1<sup>er</sup> janvier 2007, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature individuelle.

6. Monsieur Pascal Rakovsky, né le 7 juillet 1959 à Paris (France), réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, nommé gérant le 15 février 2001, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature individuelle.

7. Monsieur Marc Saluzzi, né le 16 mai 1963 à Briey (France), réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, nommé gérant le 1<sup>er</sup> juillet 2009, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

*Pour Ariane Services S.C., société civile*

Signature

Référence de publication: 2009103590/39.

(090123631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

### **Doge Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 100.161.

L'an deux mille neuf, le vingt-neuvième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DOGE INVEST S.A. avec siège social à L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard Prince Henri inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100161, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 avril 2004, publié au Mémorial C numéro 573 du 3 juin 2004 sous la dénomination de Valux Holding S.A. et modifié en dernier lieu par acte du notaire instrumentant en date du 23 décembre 2004 publié le 12 mai 2005 numéro 442 (la "Société").

L'Assemblée est présidée par Madame Pascale MARIOTTI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg qui occupe également la fonction de secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nicolas VERNIER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1° Augmentation du capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 1.000.000,- au montant de EUR 1.154.000, par l'émission de 1.540 (mille cinq cent quarante) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, intégralement souscrites et libérées ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 4.278.000,- par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible sur la Société d'un montant de EUR 4.432.000;

2° Pour autant que de besoin renonciation au droit préférentiel de souscription des actionnaires existants en vertu de l'article 5 avant dernier paragraphe des statuts de la Société.

3° Souscription et libération intégrale des actions nouvelles par Mr Roland Soreille par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible à l'encontre de la Société;

4° Adaptation subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

5° Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence. Les procurations éventuelles émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, après avoir été signées ne varietur par les actionnaires présents et représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

III. Qu'il résulte de la liste de présences que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à l'assemblée, que l'assemblée peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, avec l'accord unanime des actionnaires présents ou représentés, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 154.000 (cent cinquante-quatre mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.000.000 (un million d'euros) à EUR 1.154.000 (un million cent cinquante quatre mille euros) par la création et l'émission de 1.540 (mille cinq cent quarante) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes, par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible sur la Société.

*Souscription et Libération*

Conformément à l'avant dernier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, les actionnaires existants représentés par Monsieur Nicolas Vernier, en vertu de deux procurations comme indiqué ci-dessus déclarent renoncer au droit préférentiel de souscription.

Alors l'assemblée admet les souscriptions comme dit ci-après.

Est intervenu aux présentes Monsieur Roland Soreille, Dirigeant d'entreprise, né à Bertrix le 3 septembre 1943, demeurant au 27, rue Basse, B-1460 Ittre (Belgique), ici représenté par Monsieur Nicolas Vernier, précité en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 28 mai 2009, qui déclare souscrire les 1.540 actions nouvellement émises et les libérer intégralement ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 4.278.000 (quatre millions deux cent soixante-dix-huit euros) par conversion d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible à son profit et à l'encontre de la Société d'un montant total de EUR 4.432.000,- (quatre millions quatre cent trente-deux mille euros).

La procuration signée ne varietur par les comparants, les membres du bureau et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'apporteur, représenté comme dit ci-avant atteste en outre que la créance n'a pas été précédemment assignée et qu'aucune personne physique ou morale autre que l'apporteur n'est en droit de recevoir le paiement de ladite créance à l'encontre de la Société.

Un rapport d'évaluation a été émis en date du 26 mai 2009 par Alter Audit S. à r.l., représentée par Monsieur Bruno Abbate, réviseur d'entreprises, avec siège social au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg suivant lequel l'apport en nature consistant en la conversion en capital d'une créance à l'encontre de la Société a été décrit et évalué.

La conclusion de ce rapport est la suivante: "Sur base de nos diligences telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie augmentée de la prime d'émission.

La rémunération de l'apport en nature consiste en 1 540 actions à créer d'une valeur nominale d'EUR 100 chacune assortie d'une prime d'émission d'EUR 4 278 000.

Nous n'avons pas de réserves à formuler sur le caractère certain, liquide et exigible de la créance. (...)"

Le rapport signé "ne varietur" par les comparants, les membres du bureau et par le notaire soussigné restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier les paragraphes 1 et 2 de l'article 5 des statuts de la Société pour le mettre en concordance avec les résolutions prises et qui auront désormais la teneur suivante:

**Art. 5.**

§1. "Le capital souscrit est fixé à un million cent cinquante quatre mille euros (EUR 1.154.000,-) représenté par onze mille cinq cent quarante (11.540) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune".

§2 "Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel d'un million cent cinquante quatre mille euros (EUR 1.154.000,-) à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-), par la création et l'émission de treize mille quatre cent soixante (13.460) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes".

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, ont été remplies.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de quatre mille euros (EUR 4.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Pascale Mariotti, Nicolas Vernier, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 5 juin 2009. LAC/2009/21524. Reçu 75,-.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009105460/100.

(090127074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

---

**Patron Elke Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 115.589.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 juillet 2009*

*Première résolution*

L'Associé unique accepte le transfert de siège de la Société du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2009;

*Deuxième résolution*

L'Associé unique prend note et autorise le changement d'adresse professionnelle des gérants comme suit:

- Michael VANDELOISE du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2009;

- Géraldine SCHMIT du 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009103610/21.

(090124233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

---

**Patron Eurosail Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 142.148.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 juillet 2009*

*Première résolution*

L'Associé unique accepte le transfert de siège de la Société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 6, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2009;

*Deuxième résolution*

L'Associé unique prend note et autorise le changement d'adresse professionnelle des gérants comme suit:

- Michael VANDELOISE du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2009;

- Géraldine SCHMIT du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009103611/21.

(090124235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

---

**Ositech SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 28.446.

—  
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009103707/12.

(090121354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

---

**Patron Dreieich Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 113.700.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 juillet 2009*

*Première résolution*

L'Associé unique accepte le transfert de siège de la Société du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2009;

*Deuxième résolution*

L'Associé unique prend note et autorise le changement d'adresse professionnelle des gérants comme suit:

- Michael VANDELOISE du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2009;
- Géraldine SCHMIT du 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009103612/21.

(090124218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

---

**Estèrel Technoinvestments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 61.680.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 19 juin 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Marc KOEUNE, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Michaël ZIANVENI, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Michele CLERICI, domicilié professionnellement au 21, via Nassa, Lugano, Suisse

Le commissaire aux comptes est Monsieur Michele ROMERIO, avec siège social à 26, Carabella, 6582 Pianezzo.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009103679/21.

(090125628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

---

**P & B Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 136.358.

—  
Le bilan au 7 février 2008 au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009103779/12.

(090124845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

---

**Fortis Hybrid Financing, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Fortis Hybrid Financing  
Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009103785/12.

(090124857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

---

**Bolea Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 142.544.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 29 juillet 2003*

L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet immédiat les administrateurs et le commissaire aux comptes suivants, à savoir:

- Monsieur Jean Lambert, Maître en Sciences Economiques, né le 2 mai 1952 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, de son poste d'administrateur de la société,
- Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 19 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, de son poste d'administrateur de la société,
- Monsieur Ivo Kustura, Maître en Droit, né le 20 septembre 1969 à Jajce (Croatie), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg de son poste d'administrateur de la société,
- Madame Catherine Peuteman, employée privée, née le 1<sup>er</sup> décembre 1967 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg de son poste d'administrateur de la société.
- EXAUDIT S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.982, de son poste de Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat les administrateurs suivants, à savoir:

- Mademoiselle Nadja Piette, employée privée, née le 25 septembre 1983 à Saint Vith (Belgique) demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
- Mademoiselle Claire Alamichel, employée privée, née le 11 avril 1979 à Toulouse (France) demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
- Mademoiselle Claudia Herber, employée privée, née le 6 septembre 1965 à Irmenach (Allemagne) demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
- Madame Marie-Reine Tulumello, employée privée, née le 24 septembre 1964 à Algrange (France) demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'administrateur avec effet immédiat.

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire qui se tiendra en l'année 2014.

L'Assemblée Générale décide nommer au poste de Commissaire aux Comptes avec effet immédiat FIDUPLAN S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 87, allée Léopold Goebel, L-1635 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 44.563.

Le mandat du Commissaire aux Comptes expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2014.

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 370, route de Longwy, L -1940 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009104769/42.

(090126220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

---

**Egon Diamond S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 55.785.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Henri HELLINCKX  
Notaire

Référence de publication: 2009103786/12.

(090124562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

---

**PCRH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 143.682.

—

L'an deux mille neuf, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PCRH S.A." (numéro d'identité 2008 22 35 613), avec siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 143.682, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 novembre 2008, publié au Mémorial C numéro 95 du 15 janvier 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Albert DONDLINGER, employé privé, demeurant à Dahlem.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick PIERRARD, employé privé, demeurant à Garnich.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Approbation des comptes annuels au 18 juin 2009.

2) Augmentation du capital social, avec effet au 30 juin 2009, d'un montant de cinq millions quatre cent soixante-cinq mille euros (€ 5.465.000.-) pour le porter de son montant actuel de trente-cinq mille euros (€ 35.000.-) à cinq millions cinq cent mille euros (€ 5.500.000.-), par la création et l'émission de cinquante-quatre mille six cent cinquante (54.650) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (€ 100.-) chacune, à libérer à hauteur de trois millions sept cent trente-cinq mille deux cent cinquante euros (€ 3.735.250.-) par incorporation à due concurrence d'une créance certaine, liquide et exigible détenue sur la prédite société "PCRH S.A."

3) Souscription de la prédite augmentation de capital par l'actionnaire unique existant, à savoir "NSSF MALTA 1 LTD", une société de droit maltais ayant son siège statutaire à Valletta VLT 1436 (Malte), Palazzo Pietro Stiges, 90, Strait Street.

4) Modification subséquente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts de la société.

5) Nomination de deux administrateurs supplémentaires et détermination de la durée de leurs mandats.

6) Modification de l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

A) *Version anglaise:*

"The corporation will be bound in any circumstances, in the case of a sole Director, be the individual signature of this Director, and in case of several Directors, by the joint signatures of at least four members of the Board of Directors, provided that special decisions may be reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 11) of the present articles of association."

B) *Version française:*

"La société sera valablement engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de minimum quatre administrateurs à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation."

gation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 11 des présents statuts."

7) Ajout à l'article 11 des statuts d'un paragraphe ayant la teneur suivante:

*A) Version anglaise:*

"Delegation to a member of the Board of Directors is subject to a previous authorization by unanimous vote at a general meeting of the shareholders at which the entire issued share capital is represented.

Towards third parties the Company is validly bound in all circumstances by the joint signatures of at least four (4) Directors."

*B) Version française:*

"La délégation à un membre du Conseil d'Administration est sujette à une autorisation préalable, votée à l'unanimité à l'assemblée générale des actionnaires à laquelle l'intégralité du capital est représentée.

Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'au moins quatre (4) Administrateurs."

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

L'assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'approuver les comptes annuels au 18 juin 2009, sur la base du bilan et du compte de pertes et profits établis par le conseil d'administration.

Une copie desdits bilan et compte de pertes et profits, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social, avec effet au 30 juin 2009, à concurrence d'un montant de cinq millions quatre cent soixante-cinq mille euros (€ 5.465.000.-) pour le porter de son montant actuel de trente-cinq mille euros (€ 35.000.-) à cinq millions cinq cent mille euros (€ 5.500.000.-), par la création et l'émission de cinquante-quatre mille six cent cinquante (54.650) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (€ 100.-) chacune, à souscrire en totalité par l'actionnaire unique existant et à libérer à hauteur de trois millions sept cent trente-cinq mille deux cent cinquante euros (€ 3.735.250.-) par incorporation à due concurrence d'une créance certaine, liquide et exigible détenue sur la prédite société "PCRH S.A."

*Souscription*

L'actionnaire unique, à savoir "NSSF MALTA 1 LTD", une société de droit maltais ayant son siège statutaire à Valletta VLT 1436 (Malte), Palazzo Pietro Stiges, 90, Strait Street,

ici représentée par Monsieur Jean-Marie WEBER, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 20 juillet 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles,

déclare souscrire à la totalité des prédites cinquante-quatre mille six cent cinquante (54.650) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (€ 100.-) chacune.

*Libération*

Les prédites cinquante-quatre mille six cent cinquante (54.650) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (€ 100.-) chacune ont été libérées à hauteur de trois millions sept cent trente-cinq mille deux cent cinquante euros (€ 3.735.250.-) par incorporation à due concurrence d'une créance certaine, liquide et exigible détenue sur la prédite société "PCRH S.A." par l'actionnaire unique existant, à savoir la société "NSSF MALTA 1 LTD", préqualifiée.

L'apport autre qu'en numéraire a été examiné par la société à responsabilité limitée "AUDIT & COMPLIANCE S. à r.l.", réviseur d'entreprises, avec siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, en vertu d'un rapport daté du 30 juin 2009, lequel rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

La conclusion du prédit rapport est la suivante:

81480

*"Conclusion*

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des actions de PCRH S.A. à émettre en contrepartie."

*Troisième résolution*

Afin de tenir compte de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

**A) Version anglaise:**

" **Art. 5. First paragraph.** The corporate capital is set at five million five hundred thousand euro (€ 5.500.000.-), divided in fifty-five thousand (55.000) shares having a par value of one hundred euro (€ 100.-) each."

**B) Version française:**

" **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à cinq millions cinq cent mille euros (€ 5.500.000.-), divisé en cinquante-cinq mille (55.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100.-) chacune."

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société, à compter de ce jour:

a) Monsieur Luca PANZERI, administrateur de sociétés, né à Vimercate (Italie), le 29 février 1968, demeurant à Lomagna (Italie), via Magenta, 29/ter.

b) la société anonyme "COMPAGNIE DE SERVICES ET GESTION INDUSTRIELS S.A.", ayant son siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 146.114.

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2014.

Madame Ingrid HOOLANTS, administrateur de sociétés, née à Vilvorde (Belgique), le 28 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains est désignée représentant permanent de la société anonyme "COMPAGNIE DE SERVICES ET GESTION INDUSTRIELS S.A.", préqualifiée.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

*A) Version anglaise:*

"The corporation will be bound in any circumstances, in the case of a sole Director, be the individual signature of this Director, and in case of several Directors, by the joint signatures of at least four members of the Board of Directors, provided that special decisions may be reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 11) of the present articles of association."

*B) Version française:*

"La société sera valablement engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de minimum quatre administrateurs à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 11 des présents statuts."

*Sixième résolution*

L'assemblée décide d'ajouter à l'article 11 des statuts un paragraphe ayant la teneur suivante:

*A) Version anglaise:*

"Delegation to a member of the Board of Directors is subject to a previous authorization by unanimous vote at a general meeting of the shareholders at which the entire issued share capital is represented.

Towards third parties the Company is validly bound in all circumstances by the joint signatures of at least four (4) Directors."

*B) Version française:*

"La délégation à un membre du Conseil d'Administration est sujette à une autorisation préalable, votée à l'unanimité à l'assemblée générale des actionnaires à laquelle l'intégralité du capital est représentée.

Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'au moins quatre (4) Administrateurs."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ trois mille quatre cents euros (€ 3.400.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.M. WEBER, DONDLINGER, PIERRARD, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 28 juillet 2009. Relation: CAP/2009/2445. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil de Sociétés et Associations.

Bascharage, le 6 août 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009105274/150.

(090126379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

**DundeeWealth S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 70.415.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009103792/12.

(090124615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

**Sales-Lentz Participations, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4901 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 78.631.

L'an deux mille neuf, le seize juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

**ONT COMPARU:**

1.- Monsieur Marc SALES, employé privé, né à Luxembourg le 27 janvier 1965, demeurant à L-4941 Bascharage, 60, rue des Prés,

ici représenté aux fins des présentes par Monsieur Jos SALES, ci-après qualifié sub 2.-, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 9 juillet 2009,

détenteur d'une (1) part sociale de catégorie A,

2.- Monsieur Jos SALES, employé privé, né à Luxembourg le 30 novembre 1967, demeurant à L-4953 Hautcharage, 16, Cité Bommelscheuer,

détenteur d'une (1) part sociale de catégorie A.

3.- La société à responsabilité limitée "VIATOR s.à r.l.", avec siège social à L-4901 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 145.755,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Jos SALES, préqualifié sub 2.-, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 9 juillet 2009,

détentrice de deux mille huit cent cinquante-huit (2.858) parts sociales de catégorie A et de cent cinquante-neuf (159) parts sociales de catégorie B.

4.- La société à responsabilité limitée "LUNGTA s.à r.l.", avec siège social à L-4901 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 145.747,

ici représentée aux fins des présentes par son gérant unique Monsieur Jos SALES, préqualifié sub 2.-,

détentrice de deux mille huit cent cinquante-huit (2.858) parts sociales de catégorie A et de cent cinquante-neuf (159) parts sociales de catégorie B.

Les deux prédites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "SALES-LENTZ PARTICIPATIONS" (numéro d'identité 2000 24 16 094), ayant son siège social à L-4901 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 78.631, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 octobre 2000, publié au Mémorial C, numéro 338 du 9 mai 2001,

ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Apports de parts sociales*

Suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 mars 2009, publié au Mémorial C, numéro 924 du 4 mai 2009, Monsieur Marc SALES, préqualifié sub 1.-, a fait apport à la société "VIATOR s. à r.l.", préqualifiée sub 3.-, constituée aux termes du prédit acte, de deux mille huit cent cinquante-huit (2.858) parts sociales de catégorie A et de cent cinquante-neuf (159) parts sociales de catégorie B de la prédite société "SALES-LENTZ PARTICIPATIONS".

Suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 mars 2009, publié au Mémorial C, numéro 911 du 29 avril 2009, Monsieur Jos SALES, préqualifié sub 2.-, a fait apport à la société "LUNGTA s. à r.l.", préqualifiée sub 4.-, constituée aux termes du prédit acte, de deux mille huit cent cinquante-huit (2.858) parts sociales de catégorie A et de cent cinquante-neuf (159) parts sociales de catégorie B de la prédite société "SALES-LENTZ PARTICIPATIONS".

Suite aux crédits apports, les parts sociales sont réparties comme suit:

*Parts sociales de catégorie A:*

1) Monsieur Marc SALES, préqualifié, une part sociale . . . . .	1
2) Monsieur Jos SALES, préqualifié, une part sociale . . . . .	1
3) La société à responsabilité limitée "VIATOR s.à r.l.", préqualifiée, deux mille huit cent cinquante-huit (2.858) parts sociales . . . . .	2.858
4) La société à responsabilité limitée "LUNGTA s.à r.l.", préqualifiée, deux mille huit cent cinquante-huit parts sociales . . . . .	2.858
Total: cinq mille sept cent dix-huit parts sociales . . . . .	5.718

*Parts sociales de catégorie B:*

1) La société à responsabilité limitée "VIATOR s.à r.l.", préqualifiée, cent cinquante-neuf (159) parts sociales . . . . .	159
2) La société à responsabilité limitée "LUNGTA s.à r.l.", cent cinquante-neuf (159) parts sociales . . . . .	159
Total: trois cent dix-huit parts sociales . . . . .	318

## II. - Assemblée générale extraordinaire

Ensuite Monsieur Marc SALES, Monsieur Jos SALES, la société à responsabilité limitée "VIATOR s.à r.l." et la société à responsabilité limitée "LUNGTA s.à r.l.", seuls associés de la société "SALES-PARTICIPATIONS", préqualifiée, ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution*

Les associés décident de modifier l'article 9 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 9.1.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Préalablement au transfert de parts sociales tel que défini dans l'article 9.2 ci-dessous par un associé (ci-après dénommé un "cédant") de tout ou partie des parts sociales qu'il détient ou détiendra (ci-après dénommées les "parts sociales cédées") au bénéfice d'un tiers (ci-après dénommé un "cessionnaire"), le cédant devra notifier le projet de transfert, ("le projet de transfert"), aux autres associés (ci-après dénommés "les autres associés") et à la société en indiquant l'identité du cessionnaire, sa qualité, son adresse, le cas échéant l'identité de la personne qui détient le contrôle du tiers, le nombre de parts sociales dont le transfert est envisagé, le prix offert par le cessionnaire et/ou, la description de l'opération au terme de laquelle le transfert serait réalisé et notamment les modalités de paiement du prix ainsi que toute justification sur la réalité du projet de transfert. A ce projet de transfert devront être joints une copie intégrale de l'offre du tiers, ainsi que les modalités de financement en cas de vente et le justificatif d'un établissement financier acceptant de financer l'acquisition des parts sociales.

9.2. Un transfert de parts sociales désigne (i) tout transfert de propriété réalisé à titre gratuit ou onéreux à quelque titre que ce soit et sous quelque forme qu'il intervienne, y compris, notamment, les transferts par voie d'apport en société, de fusion, scission, d'échange, de distribution en nature, de vente à réméré, de prêt de titres, de transferts en fiducie ou en trust (ou autres opérations semblables), de donation, de décès, de liquidation de société, communauté ou succession ou (à) renonciation individuelle à un droit de souscription ou d'attribution ou (iii) constitution de sûreté sur les titres. Il est précisé que l'expression "transfert de parts sociales" comprendra aussi bien les transferts portant sur la nue propriété, l'usufruit ou tous autres démembrements ou droits dérivant d'un titre tels que les droits de vote ou le droit de percevoir un dividende.

Le terme "transfert" comprend également un transfert suivant la définition qui en est donnée ci-dessus de plus de 50% de l'actionariat d'une des associés.

9.3. Dans le cas d'un projet de transfert, le cédant consent, dans les termes et conditions du présent article 9, aux autres associés un droit de préemption sur les parts sociales cédées.

Les autres associés disposeront d'un délai de deux semaines à compter de la réception de la notification du projet de transfert pour notifier au cédant et à la société qu'ils entendent exercer leur droit de préemption. Le droit de préemption de chaque autre associé s'exercera au prorata de sa participation dans le capital hors prise en compte de la participation dans le capital du cédant.

Le droit de préemption prévu au présent article s'exercera dans les conditions suivantes:

(a) le droit de préemption de chaque autre associé pourra s'exercer sur l'intégralité ou en partie du prorata des parts sociales cédées auquel il a droit;

(b) en cas d'exercice du droit de préemption, le prix d'exercice du droit de préemption des parts sociales cédées sera déterminé par la valeur la plus favorable à l'autre associé suivant les deux alternatives suivantes:

- (i) le prix convenu entre le cédant et le cessionnaire, ou
- (ii) selon la valorisation proportionnelle suivante:

FP

N

Dans laquelle:

1. FP = fonds propres consolidés de la société

2. N = nombre de parts sociales de la société

Aux fins de la formule ci-dessus, les fonds propres consolidés de la société incluent les éléments suivants:

- les capitaux propres tels que définis dans la loi luxembourgeoise concernant le registre de commerce et des sociétés adaptés des réserves résultant le cas échéant des caractéristiques propres aux comptes consolidés (goodwill, réserves consolidées, intérêts minoritaires,...);

- le cas échéant, les résultats consolidés de l'exercice ou de la période considérée (parts groupe et minoritaires);

- les emprunts subordonnés octroyés aux associés de la société;

- les provisions constituées pour couvrir les risques représentés par les activités de la société nettes de toute charge fiscale y relative;

- les plus-values latentes sur les actifs mobiliers de la société, déduction faite des charges fiscales éventuelles sur ces plus-values; et

- les plus-values latentes sur des actifs immobiliers, s'il en existe, de la société, déduction faite des charges fiscales éventuelles sur ces plus-values. Aux fins de la présente disposition, ces plus-values latentes ne font l'objet d'une évaluation que tous les trois ans à dater de la première mise en oeuvre de cette disposition, chaque évaluation restant valable durant trois ans;

et excluent les éléments suivants:

- les immobilisations incorporelles et les frais d'établissement définis dans la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;

- la valeur résiduelle des écarts d'acquisitions enregistrés à l'actif du bilan;

- les parts sociales propres détenues par la société et évaluées à leur valeur comptable; et

- la part non versée du capital.

- la valeur de la part sociale sera calculée sur base des derniers comptes annuels disponibles; dans le cas où les derniers comptes annuels disponibles sont arrêtés à une date antérieure de plus de six mois au projet de transfert, un état comptable sera fixé par la gérance et approuvé par un réviseur d'entreprises.

(c) Pour le cas où le droit de préemption ne serait pas ou que partiellement exercé par un autre associé, la partie non utilisée du droit de préemption est exerçable par les autres associés.

9.5. Le paiement des parts sociales préemptées au prix défini dans l'article 9.3 s'effectuera sur le compte bancaire indiqué par le cédant en dix annuités égales ne portant pas intérêt. La première annuité est à payer au moment de l'inscription dans le registre des parts sociales de la société. Les neuf annuités suivantes sont à payer à la date anniversaire d'inscription dans le registre des parts sociales de la société.

9.6. En cas d'exercice total ou partiel du droit de préemption par un autre associé et en cas de transfert de parts sociales visées dans le paragraphe suivant endéans trois ans suivant la date du transfert effectif des parts sociales du cédant, la procédure suivante s'appliquera:

Si l'autre associé transfère des parts sociales au sens de l'article 9.2, en une ou plusieurs fois, qu'il s'agisse des parts sociales détenues par lui antérieurement à l'exercice du droit de préemption et/ou des parts sociales acquises par l'exercice du droit de préemption et si ce transfert génère une plus-value, la plus-value devra être partagée à parts égales entre l'autre associé et le cédant. L'autre associé devra transférer en espèces sur le compte bancaire du cédant le montant de la plus-value lui revenant dans les deux mois suivant le transfert effectif des parts sociales transférées."

#### Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à neuf cents euros (€ 900.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jos SALES, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 23 juillet 2009. Relation: CAP/2009/2380. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 31 juillet 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009105275/150.

(090126346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

**Sal. Oppenheim Private Equity Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 130.099.

*Auszug aus der Beschlussfassung der Verwaltungsratssitzung*

Herr Rolf Enders wird als Vorsitzender des Verwaltungsrates abberufen. An seiner Stelle wird Herr Friedrich Carl Janssen als Vorsitzender ernannt mit Wirkung zum 10. Februar 2009.

Luxembourg, den 29. Juli 2009.

Beglaubigte Kopie

Suit la traduction française:

*Extrait des résolutions prises par la réunion du Conseil d'Administration*

Monsieur Rolf Enders est révoqué de son mandat de Président du Conseil d'Administration. A sa place est nommé Monsieur Friedrich Carl Janssen comme nouveau Président du Conseil d'Administration avec effet au 10 février 2009.

Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Certifié conforme

Pour SAL. OPPENHEIM PRIVATE EQUITY PARTNERS S.A.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009103858/21.

(090124485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

**Association Familiale d'Investisseurs Responsables - AFIR Holding & Management Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 78.766.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 30 juin 2009*

Sont nommés administrateurs, leur mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- Monsieur Michel LECLERCQ, directeur de sociétés, demeurant au 14 bis, rue d'Estafflers, B-7520 Templeuve, Président;

- Monsieur Mathieu LECLERCQ, demeurant au 718, Chaussée de Lille, B-7722 Marquain;

- Madame Séverine GUIOT-LAHACHE, sans état, demeurant au 24, rue du Cocriamont, B-7522 Blandain; en remplacement de l'administrateur et administrateur-délégué Mr. Nicolas SEVERYNS

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- ERNST & YOUNG, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009103875/23.

(090124831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

**Fabricola S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 94.744.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/08/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009104974/10.

(090125323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

**MSEOF Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.638.800,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 94.618.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2009.

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1 Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009103914/17.

(090124380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

**China Corn Oil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 134.716.

*Extract of the resolutions taken during the statutory general meeting of the shareholders held at the registered office on June 18th, 2009*

Fourth resolution

The Assembly decides to re-elect Mr Mingxing Wang, residing at Sanxing Park, Xiwan Handian, Zoupong, Shandong, China (Director and Chairman of the Board of Directors), Mr Fuchang Wang, residing at Huanghe 3 Road, Binzhou Shandong, China (Director), Mr Xiuping An, residing at Sanxing Park, Xiwan Handian, Zoupong, Shandong, China, (Director), Mr Romain Thillens, with professional address at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (Director), and Mr Christophe Blondeau, with professional address at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (Director). The mandates of the Directors will then expire at the Annual General Shareholder's Meeting to be held on year 2015.

The Assembly also decides to re-elect as Auditor GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., with registered office at 83, Pafebruch, L-8308 Capellen. Its mandate will then expire at the Annual General shareholder's Meeting to be held on year 2010.

Traduction en français:

*Extrait des résolutions prises à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire tenue au siège social le 18 juin 2009*

Quatrième résolution

L'Assemblée procède à la réélection de Monsieur Mingxing Wang, demeurant à Sanxing Park, Xiwan Handian, Zoupong, Shandong, Chine (Administrateur et Président du Conseil d'Administration), Monsieur Fuchang Wang, demeurant à Huanghe 3 Road, Binzhou Shandong, Chine, (Administrateur), Monsieur Xiuping An, demeurant à Sanxing Park, Xiwan Handian, Zoupong, Shandong, Chine, (Administrateur), Monsieur Romain Thillens, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (Administrateur), et Monsieur Christophe Blondeau, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (Administrateur). Les mandats des Administrateurs réélus viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle à tenir en l'an 2015.

De même, l'Assemblée procède à la réélection de la société GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A. avec siège social au 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, Réviseur de la Société. Le mandat du Réviseur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle à tenir en l'an 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CHINA CORN OIL S.A.

FIDALUX S.A.

Le Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2009105015/37.

(090125354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

**MSEOF Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 9.746.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 94.618.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2009.

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009103915/17.

(090124382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

**Commercial Union International Life S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 55.381.

*Extrait de l'Assemblée Générale de la Société du 18 juin 2009*

En date du 18 juin 2009, l'Assemblée Générale de la Société a pris les résolutions suivantes:

de renouveler le mandat de

- M. Thomas Aird Fraser
- M. Paul Wolff
- M. Michel Wolter
- M. Henk Raue
- M. Juanita Studen-Kiliaan
- M. Machiel Jansen Schoonhoven
- M. Sally Rocker
- M. Ravi Sinha

en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010,

de renouveler le mandat de

- PricewaterhouseCoopers en tant que réviseur d'entreprise de la Société avec effet immédiat et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010,

de nommer

- Monsieur Thomas Aird Fraser, né le 30 novembre 1959 à Sydney, Australie ayant comme adresse 94, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg en tant que délégué à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Le pouvoir de signature pour les délégués à la gestion journalière est le suivant:

- Régime de signature statutaire: Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée,

dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été spécialement délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2009.

COMMERCIAL UNION INTERNATIONAL LIFE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009105063/37.

(090125839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

**MSEOF Garda S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.281.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2009.

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009103916/17.

(090124383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

**Europa Real Estate III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 136.325.

In the year two thousand and nine, on the thirty-first of July.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

"Europa Fund III L.P.", a limited partnership incorporated in United Kingdom, whose registered office is at Sloane Street 132, SW1X 9AX London, United Kingdom and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number LP012505, acting through its general partner "Europa Capital L.L.P.", whose registered office is at Sloane Street 132, SW1X 9AX London, United Kingdom,

here represented Mr Eric BIREN, company director, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

by virtue of a proxy, given in London, on July 27, 2009.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of "Europa Real Estate III S.à r.l.", a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 136.325, incorporated by a notarial deed on 5 February 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 663, page 31816 dated 18 March 2008 and have not been amended since.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the nominal value of the one hundred and twenty-five (125) existing shares in order to reduce said nominal value from one hundred Euros (EUR 100.-) per share to one Euro (EUR 1.-) per share without share capital reduction, resulting in the conversion of the existing one hundred and twenty-five (125) shares representing the entire Company's share capital into twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each; as a result of said conversion, the Company's share capital remains fixed at twelve thousand

five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

The Sole Shareholder resolves to confer all necessary powers to the managers of the Company in order to proceed to the conversion of the shares.

#### *Second resolution*

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 6 of the Company's Articles is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The subscribed capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each."

The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Sole Shareholder, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

This notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille neuf, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A COMPARU:

"Europa Fund III L.P.", un limited partnership constitué au Royaume-Uni dont le siège social est au 132, Sloane Street, SW1X 9AX Londres, Royaume-Uni, immatriculé auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro LP012505, agissant par l'intermédiaire de son gérant commandité, Europa Capital L.L.P., dont le siège social est au 132, Sloane Street, SW1X 9AX Londres, Royaume-Uni,

ici représentée par Monsieur Eric BIREN, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 27 juillet 2009.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante est l'associée unique de "Europa Real Estate III S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.325, constituée suivant acte notarié en date du 5 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 663, page 31816 daté du 18 mars 2008.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier la valeur nominale des cent vingt-cinq (125) parts sociales existantes afin de réduire ladite valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) par part sociale à un Euro (EUR 1,-) par part sociale, sans réduction de capital, ce dont il résulte la conversion des cent vingt-cinq (125) parts sociales existantes représentant la totalité du capital social de la Société en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune; en conséquence de ladite conversion, le capital social de la Société restera fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés aux gérants de la Société pour procéder à ladite conversion des parts sociales.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'article 6 des Statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. BIREN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 août 2009. Relation: EAC/2009/9387. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009105435/91.

(090126670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

**MSEOF Como S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.280.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2009.

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009103917/17.

(090124385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

**Calderon & Ribeiro S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9068 Ettelbruck, 14, rue Philippe Manternach.

R.C.S. Luxembourg B 127.274.

L'an deux mille neuf, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1° Monsieur Daniel CALDERON SOARES, indépendant, né à Ettelbruck, le 1<sup>er</sup> octobre 1980, demeurant à L-5244 Sandweiler, 4A, Ennert dem Bierg;

2° Mademoiselle Tania Cristina FRAGOSO RIBEIRO, médecin-dentiste, née à Luxembourg, le 19 mai 1981, demeurant à L-8020 Strassen, 1, rue de la Liberté.

Les comparants déclarent être les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée CALDERON & RIBEIRO S.à r.l., avec siège social à L-5244 Sandweiler, 4A, Ennert dem Bierg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 127.274, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 avril 2007, publié au Mémorial, Recueil C numéro 1214 du 20 juin 2007.

Les associés ont prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de L-5244 Sandweiler, 4A, Ennert dem Bierg, à L-9068 Ettelbruck, 14, rue Philippe Manternach.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

**Art. 2. (Alinéa premier).** "Le siège social est établi dans la commune d'Ettelbruck."

81490

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Daniel Soares, Tania Ribeiro, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 27 mai 2009. LAC/2009/20342. Reçu 75,-.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009105445/37.

(090126931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

---

**MSEOF Montparnasse Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.240.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2009.

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009103918/17.

(090124386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

---

**IEE International Electronics & Engineering S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 134.858.

In the year two thousand nine, on the twenty-seventh day of July.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the société anonyme "IEE INTERNATIONAL ELECTRONICS & ENGINEERING S.A.") a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Zone Industrielle, L-6468 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 14 December 2007, published in the Memorial C on 30 January 2008, page 242 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134858 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have last been amended pursuant to a deed of notary Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 24 June 2008, published in the Memorial C on 30 June 2008, page 1600.

The meeting is declared open at 6.20 pm with Mr Laurent SCHUMMER, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Rebecca UNVERZAGT, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Eric CADILHAC, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1 To insert the abbreviated name "IEE S.A." in the articles of association so as to refer to the Company and to amend article 1 of the articles of association accordingly.

2 To increase the corporate capital of the Company by an amount of twenty seven million six hundred fourteen thousand five hundred sixty-five euro (EUR 27,614,565.-) so as to raise it from its present amount of five hundred fifty-seven thousand eight hundred seventy euro (EUR 557,870.-) to twenty-eight million one hundred seventy-two thousand four hundred thirty-five euro (EUR 28,172,435.-) by increase of the nominal value of shares from their current nominal value of two euro (EUR 2.-) to one hundred one euro (EUR 101.-) by incorporation of part of the share premium.

3 To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of association of the Company, in order to reflect the capital increase.

4 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was present or represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting of shareholders resolved to insert the abbreviated name "IEE S.A." in the articles of association so as to refer to the Company and approved the amendment of article 1 of the articles of association accordingly.

*Second resolution*

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of twenty-seven million six hundred fourteen thousand five hundred sixty-five euro (EUR 27,614,565.-) so as to raise it from its present amount of five hundred fifty-seven thousand eight hundred seventy euro (EUR 557,870.-) to twenty-eight million one hundred seventy-two thousand four hundred thirty-five euro (EUR 28,172,435.-) by increase of the nominal value of shares from their current nominal value of two euro (EUR 2.-) to one hundred one euro (EUR 101.-) by incorporation of part of the share premium.

Proof of the existence of sufficient share premium has been submitted to the undersigned notary and will remain annexed to the present deed.

*Third resolution*

The general meeting of shareholders resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The issued capital of the Company is set at twenty-eight million one hundred seventy-two thousand four hundred thirty-five euro (EUR 28,172,435.-) divided into two hundred seventy-eight thousand nine hundred thirty-five (278,935) shares with a nominal value of one hundred one euro (EUR 101.-), all of which are fully paid up."

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at six thousand five hundred euro.

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-sept juillet.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "IEE INTERNATIONAL ELECTRONICS & ENGINEERING S.A.", une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à la Zone Industrielle, L-6468 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 14 décembre

2007, publié au Mémorial C sous le numéro 242 du 30 janvier 2008, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 134858 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 24 juin 2008, publié au Mémorial C sous le numéro 1600, en date du 30 juin 2008.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 18.20 heures sous la présidence de Maître Laurent SCHUMMER, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Maître Rebecca UNVERZAGT, avocate, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Eric CADILHAC, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Ajout de la dénomination abrégée "IEE S.A." pour désigner la Société dans les statuts et modification de l'article 1 des statuts à cet effet.

2 Augmentation du capital social de la société à concurrence de vingt-sept millions six cent quatorze mille cinq cent soixante-cinq euros (EUR 27.614.565,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent cinquante-sept mille huit cent soixante-dix euros (EUR 557.870,-) à vingt-huit millions cent soixante-douze mille quatre cent trente-cinq euros (EUR 28.172.435,-) par augmentation de la valeur nominale des actions de leur montant actuel de deux euros (EUR 2,-) à cent un euros (EUR 101,-) par incorporation d'une partie de la prime d'émission.

3 Modification de l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

4 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était présente ou représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'ajouter la dénomination abrégée "IEE S.A." pour désigner la Société dans les statuts et a approuvé la modification de l'article 1 des statuts à cet effet.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt-sept millions six cent quatorze mille cinq cent soixante-cinq euros (EUR 27.614.565,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent cinquante-sept mille huit cent soixante-dix euros (EUR 557.870,-) à vingt-huit millions cent soixante-douze mille quatre cent trente-cinq euros (EUR 28.172.435,-) par augmentation de la valeur nominale des actions de leur montant actuel de deux euros (EUR 2,-) à cent un euros (EUR 101,-) par incorporation d'une partie de la prime d'émission.

La preuve de l'existence d'une prime d'émission suffisante a été rapportée au notaire soussigné et restera annexée aux présentes.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale a décidé de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit aliéna sera dorénavant rédigé comme suit:

"Le capital émis de la Société est fixé à vingt-huit millions cent soixante-douze mille quatre cent trente-cinq euros (EUR 28.172.435,-) divisé en deux cent soixante-dix-huit mille neuf cent trente-cinq (278.935) actions, ayant une valeur nominale de cent un euros (EUR 101,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées."

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille cinq cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 18.35 heures.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: L. SCHUMMER, R. UNVERZAGT, E. CADILHAC, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 juillet 2009. Relation: EAC/2009/9113. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 août 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009105475/145.

(090126698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

**MSEOF Montparnasse Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.240.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2009.

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009103919/17.

(090124388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

**Europa Maidstone S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Europa Radium S.à r.l.).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 137.592.

In the year two thousand nine, on the twenty-eighth day of July.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Europa Radium S.à r.l.", a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 137.592 (the "Company").

The Company was incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary on March 21, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1061 of April 29, 2008. The articles of incorporation of the Company have been lastly modified pursuant to a notarial deed on July 10, 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mr. Eric BIREN, company director, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr. Sébastien RIMLINGER, employee, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Ms. Zivana KRUSIC, employee, residing in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented (the "Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed ne varietur by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the Company, are represented at this meeting. The Shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand. The meeting is thus regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. To change the name of the company to "Europa Maidstone S.à r.l."  
2. To amend article 2 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolution to be adopted under item 1.

3. Miscellaneous.

IV.- After due and careful deliberation, the following resolution was taken unanimously:

*Resolution*

The general meeting of Shareholders resolves to change the name of the company to "Europa Maidstone S.à r.l."  
As a consequence, Article 2 of the articles of incorporation of the Company has modified as follows:

**Art. 2. Denomination.** "The Company will exist under the denomination of "Europa Maidstone S.à r.l."."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale des associés de la société "Europa Radium S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.592 (la "Société").

La Société a été constituée le 21 mars 2008 par acte du notaire soussigné publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1061 du 29 avril 2008. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné du 10 juillet 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Eric BIREN, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le président nomme en tant que secrétaire Monsieur Sébastien RIMLINGER, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Zivana KRUSIC, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés (les "Associés") et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées ne varietur par les personnes présentes et le notaire seront annexées au présent acte et enregistrées avec cet acte.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société, sont représentées à cette assemblée. Les Associés déclarent avoir été informés à l'avance de l'ordre du jour de l'assemblée. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1 Modification de la dénomination sociale de la Société en "Europa Maidstone S.à r.l."

2 Modification de l'article 2 des statuts de la Société afin de refléter la décision à être adoptée sous le point 1.

3 Divers.

IV. Après délibération, la résolution suivante a été prise unanimement:

*Résolution*

L'assemblée générale des Associés décide de modifier la dénomination sociale de la Société en "Europa Maidstone S.à r.l."

En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié comme suit.

**Art. 2. Dénomination.** "La Société prend la dénomination sociale de "Europa Maidstone S.à r.l."."

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des même comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdites personnes comparantes ont toutes signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: E. BIREN, S. RIMLINGER, Z. KRUSIC, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 août 2009. Relation: EAC/2009/9341. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 août 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009105485/91.

(090126717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

**MSEOF Park Tower S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.012.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.984.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 août 2009.

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009103920/17.

(090124390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

**Steffilux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.444.

*Extrait des décisions par l'associé unique en date du 10 juin 2009*

1. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
2. M. Pietro LONGO a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
3. Le nombre de gérants de catégorie A a été augmenté de 2 (deux) à 3 (trois).
4. M. Snyman MARCHAND, administrateur de sociétés, né à Johannesburg (Afrique du Sud), le 23 avril 1967, demeurant professionnellement à V7R2L4 British Columbia, 1108, Cements Avenue Nort, Vancouver (Canada), a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.
5. M. Kirpal MANN, administrateur de sociétés, né à Chaukimann (Inde), le 17 juillet 1964, demeurant professionnellement à 1W8 Vancouver, British Columbia, 1741, West 58th Avenue (Canada), a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.
6. M. Michael Henry NOLAN, administrateur de sociétés, né à Eireannach (Irlande), le 25 février 1962, demeurant professionnellement à Dublin 6, 21, Mountain View Road, Ranelagh (Irlande), a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.
7. Le nombre de gérants de catégorie B a été augmenté de 2 (deux) à 3 (trois).
8. M. Eric MAGRINI a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
9. M. Benoît NASR a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

10. M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

11. M. Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

12. M. Cédric CARNOYE, administrateur de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 14 septembre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour STEFFILUX INVESTMENTS S.à r.l.  
Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009105636/37.

(090126718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

### **Tenaris S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 85.203.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée général annuelle statutaire tenue le 3 juin 2009, à 11.00 heures au siège social de la société, au 46a, avenue J.F. Kennedy à Luxembourg*

1. Le Conseil d'Administration de Tenaris S.A. a été nommé et est composé par les personnes suivantes jusqu'à l'assemblée générale annuelle statutaire de l'année 2010:

- M. Roberto Bonatti, né à Milan, Italie, le 11 décembre, 1949, résidant à Av. L. N. Alem 1067, C1001 AAF, Buenos Aires, Argentine.

- M. Carlos Alberto Condorelli, né à Chivilcoy, Argentine, le 23 février 1951, résidant à Av. L. N. Alem 1067, C1001 AAF, Buenos Aires, Argentine.

- M. Carlos Manuel Franck, né à Buenos Aires, Argentine, le 21 octobre 1950, résidant à Av. L. N. Alem 1067, C1001 AAF, Buenos Aires, Argentine.

- M. Roberto Luis Monti, né à Buenos Aires, Argentine, le 16 mars 1939, résidant à Av. L. N. Alem 1067, C1001 AAF, Buenos Aires, Argentine.

- M. Gianfelice Mario Rocca, né à Milan, Italie, le 2 mars 1948, résident à Calle Demaria 4550 Piso 21, Milan, Italie.

- M. Paolo Rocca, né à Milan, Italie, le 14 octobre 1952, résidant à Av. L. N. Alem 1067, C1001 AAF, Buenos Aires, Argentine.

- M. Jaime Serra Puche, né à Mexico City, Mexico, le 11 janvier 1951, résidant à Paseo de la Reforma 600-103, Col. Santa Fe Peña Blanca, 01210 México, Mexique.

- M. Alberto Valsecchi, né à Bergamo, Italie, le 30 juillet 1944, résidant à Av. L. N. Alem 1067, C1001 AAF, Buenos Aires, Argentine.

- M. Amadeo Ramón Vázquez y Vásquez, né à Lugo, Espagne, le 25 janvier 1942, résidant à Av. L. N. Alem 1067, C1001 AAF, Buenos Aires, Argentine

- M. Guillermo Francisco Vogel Hinojosa, né à Mexico City, Mexico, le 12 décembre 1950, résidant à Campos Eliseos, Col Chapultepec, 400 Polanco, 11560 Mexico City, Mexique.

2. Conformément à la loi, le Conseil est autorisé à déléguer à Monsieur Paolo Rocca la gestion quotidienne de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle statutaire de l'année 2010.

3. La société PriceWaterhouseCoopers. Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, est nommée comme auditeur indépendant jusqu'à la prochaine assemblée générale annuel statutaire qui délibérera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 29 juin 2009.

Certifié sincère et conforme  
Pour TENARIS S.A.  
Adélia Soares

Référence de publication: 2009103926/39.

(090125107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

**Agaka S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 127.350.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue du 2 mars 2009*

Ratification de la cooptation de S.G.A. SERVICES S.A., 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, comme nouvel administrateur depuis le 15 septembre 2008, en remplacement de Jean ARROU VIGNOD; démissionnaire. Monsieur Dominique MOINIL, 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, a été nommé représentant permanent de la société S.G.A. SERVICES S.A.

*Pour la société*

AGAKA S.A.

Signature

Référence de publication: 2009104090/15.

(090125218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

---

**MSEOF Pascal Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 151.200,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.947.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 août 2009.

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009103939/17.

(090124394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

---

**MSEOF Quattro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.266.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2009.

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009103941/17.

(090124397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

---

**Swiss Life Invest Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 25, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.106.

—  
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale extraordinaire de Swiss Life Invest Luxembourg S.A. (la "Société") tenue le 4 mars 2009, les actionnaires ont acte:

- le renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., dont le siège social est au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, comme commissaire pour le contrôle des comptes annuels de la Société, pour une durée de un (1) an. Le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. expirera lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 7 août 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Swiss Life (Luxembourg) S.A.

Xavier Nevez

Regional Head, Legal & Compliance

Référence de publication: 2009104108/20.

(090125053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

---

**Fundtrust Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 41.323.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 juillet 2009 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été:

a) renommés administrateurs

- Monsieur Lupo del Bono, entrepreneur, avec adresse professionnelle à Lugano, Via Torre Delta - La Sguancia (Suisse)

- Monsieur Marco Sterzi, comptable, avec adresse professionnelle à 5, Avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg.

- Monsieur Jay H. McDowell, avocat, avec adresse professionnelle à Withers Bergman LLP - 430 Park Avenue - 10<sup>th</sup> floor, 10022-3505 New York

b) nommé commissaire aux comptes

- Davies Associates Sàrl, établie et ayant son siège social à L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle, en remplacement de Mr. Alexander J. Davies

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2010.

Luxembourg, le 10 juillet 2009.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signature

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2009103977/23.

(090125096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

---

**Prestinvest Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.646.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue le 24 février 2009*

L'assemblée générale a renouvelé les mandats suivants pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008:

1. Monsieur Pierre METZLER, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Pétrusse: administrateur de la Société;

2. Monsieur François BROUXEL, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Pétrusse: administrateur de la Société;

3. Monsieur Georges GUDENBURG, Avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Pétrusse: administrateur de la Société.

4. La société OPTIO EXPERT COMPTABLE ET FISCAL S.à r.l., ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37 rue d'Anvers, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97326: commissaire aux comptes de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009103986/21.

(090125033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

---

**L'Envol S.à r.l. (unipersonnelle), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9010 Ettelbruck, 9, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 102.606.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009105150/10.

(090126148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

---

**World Art Net Group S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 1.278.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 134.039.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 3 août 2009*

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 3 août 2009 que:

- Monsieur Christophe Blondeau et Monsieur Romain Thillens ont démissionné de leur mandat d'administrateur de la Société avec effet au 3 août 2009;

- Monsieur François Brouxel, avocat à la cour, né le 16 septembre 1966 à Metz (France) et demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320, Luxembourg a été nommé administrateur de la Société avec effet au 3 août 2009 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2013.

- Monsieur Shaohui Zhang, avocat, né le 1<sup>er</sup> octobre 1971 à Guangdong (Chine) et demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320, Luxembourg a été nommé administrateur de la Société avec effet au 3 août 2009 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009103988/21.

(090125036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

---

**Quinlan Private Yasmin Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 133.988.

1/ Par résolutions signées en date du 8 juillet 2009, les associés ont pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Annie Frénot, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de type B avec effet au 16 janvier 2009.

- acceptation de la démission de Florence Gérardy, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de type B avec effet immédiat.

- nomination de Catherine Baudhuin, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de type B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- nomination de Anne Wertz, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de type B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2/ L'adresse correcte du gérant de type A Matthew Charles Fleming est la suivante: 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

3/ L'adresse correcte du gérant de type A Ronan O'Donoghue est la suivante: 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009103993/23.

(090124931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

**Bihor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9132 Schieren, 3, Neie Wee.

R.C.S. Luxembourg B 119.642.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009105151/10.

(090126149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

**Sun Days Travel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 17, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 147.493.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le quatre août.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Giovanni PIETRANGELO, commerçant, né le 16 avril 1963 à Luxembourg, demeurant à L-2167 Luxembourg, 52, rue des Muguets.

Laquelle personne comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «SUN DAYS TRAVEL S.A.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'organisation et la vente de voyages ou séjours ainsi que toutes autres opérations de quelque nature que ce soit pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 7.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 8.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

**Art. 10.** La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) néanmoins être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires

**Art. 11.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée Générale

**Art. 13.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième lundi du mois de mai de chaque année à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 15.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10<sup>ème</sup>) au moins du capital social.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

**Art. 16.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 18.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 20.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

#### *Souscription et paiement*

Les TROIS CENT DIX (310) actions ont été souscrites par Monsieur Giovanni PIETRANGELO, prénommé.

Les actions ainsi souscrites ont été libérées à hauteur du montant de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7.750,- EUR) par des versements en numéraire, de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société. A cet égard, le notaire instrumentant a rendu attentif à l'article 43 de la loi sur les sociétés commerciales disposant que les actions sont nominatives jusqu'à leur entière libération.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant le comparant s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à UN (1).

Est appelé aux fonctions d'administrateur, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2015:

- Monsieur Giovanni PIETRANGELO, préqualifié.

##### *Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, Monsieur Luciano PIETRANGELO, architecte, né le 6 mars 1965 à Luxembourg, demeurant à L-3935 Mondercange, 16, cité Molter, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2015.

##### *Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé à L-2420 Luxembourg, 17, avenue Emile Reuter.

Dont acte passé à Remich, Grand-Duché de Luxembourg. Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante, prémentionnée, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. PIETRANGELO, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 06 août 2009, Relation: REM/2009/1029, Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 7 août 2009.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2009103705/185.

(090124496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

#### **Stugalux Promotion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 98.515.

#### *Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 8 juin 2009*

1. L'assemblée générale renouvelle le mandat des administrateurs suivants pour un terme de 6 ans:

- Monsieur Jos BOURG, homme d'affaires, né le 17.11.1950 à Ettelbruck, demeurant à L-1857 Luxembourg, 1, rue du Kiem, administrateur et président du conseil d'administration,

- Monsieur Fernand HEMMEN, employé privé, né le 14.10.1958 à Luxembourg, demeurant à L-8023 Strassen, 19, rue des Violettes, administrateur,

- Monsieur Patrick MOES, employé privé, né le 13.06.1964 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-8064 Bertrange, 30, Cité Millewée, administrateur,

- Monsieur Joël SCHONS, employé privé, né le 29.01.1973 à Luxembourg, demeurant à L-8023 Strassen, 22, rue du Genêt, administrateur.

2. La Société Fiduciaire Cabexco S.à.r.l. ayant son siège social à L-8080 Bertange, 1 rue Pletzer, Centre Helfent, R.C.S. Luxembourg B. 139890, est nommée en qualité de nouveau commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009104780/22.

(090126174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

### **Mantegna S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 86.798.

#### *Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 27 mai 2009.*

En remplacement des Administrateurs, MANAGEMENT Sàrl, société ayant son siège social 16, rue de Nassau L-2213 Luxembourg, DIRECTOR Sàrl, société ayant son siège social 16, rue de Nassau L-2213 Luxembourg, Monsieur Francis DELEPLANQUE, Dirigeant de sociétés, dont le mandat est arrivé à terme, l'Assemblée décide de nommer en qualité de nouvel Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 novembre 2014:

- Monsieur Francis DELEPLANQUE, Dirigeant de sociétés, domicilié 49A, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg,

- Madame Françoise MAGI, Employée privée, domiciliée professionnellement 20, rue Jean-Pierre Beicht L-1226 Luxembourg,

- Mademoiselle Julie BARBAROSSA, Employée privée, domiciliée professionnellement 1, Am Bongert L-1270 Luxembourg.

L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à nommer Monsieur Francis DELEPLANQUE, préqualifié, aux fonctions d'Administrateur-délégué, lequel aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

Le mandat du Commissaire aux comptes Monsieur Bruno MARCHAIS, Expert-Comptable et Commissaire aux comptes, domicilié professionnellement 26 avenue de Villiers F-75017 Paris étant arrivé à son terme, l'Assemblée décide de nommer en qualité de Commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 novembre 2014:

- Monsieur Bruno MARCHAIS, Expert-Comptable et Commissaire aux comptes, domicilié professionnellement 1, Am Bongert L-1270 Luxembourg.

Il est décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 16, rue de Nassau L-2213 Luxembourg au 20, rue Jean-Pierre Beicht L-1226 Luxembourg.

#### *Résolution du Conseil d'Administration tenu en date du 27 mai 2009.*

Le Conseil d'Administration nomme Monsieur Francis DELEPLANQUE, Dirigeant de sociétés, domicilié 49A, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, né le 6 avril 1948 à Châlons-sur-Marne (51), aux fonctions d'Administrateur-délégué, lequel aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 novembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AKELYS EUROPEAN SCORE

20, rue Jean-Pierre Beicht

L-1226 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009104397/39.

(090125077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.